

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE VINGT CINQ OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

Monsieur le comptable du pôle de recouvrement spécialisé du VAR agissant en qualité de comptable des finances publiques domicilié dans les bureaux du PRS 20 Place Noël Blache 83081 TOULON CEDEX.

LEQUEL NOUS REQUIERT

De procéder à un descriptif des biens appartenant à la société SCEA DOMAINE DECUERS à savoir sur la commune du **LAVANDOU**, lieudit du Boudon, parcelles cadastrées ci-après :

Section D N°199 pour 8 a 64 ca,
Section D N°200 pour 96 a 25 ca,
Section D N°201 pour 72 a 50 ca,
Section D N°202 pour 23 a 50 ca,
Section D N°203 pour 07 a 00 ca,
Section D N°204 pour 08 a 52 ca,
Section D N°205 pour 18 a 25 ca,
Section D N°206 pour 89 a 25 ca,
Section D N°207 pour 1 ha 30 a 00 ca,
Section D N°208 pour 48 a 25 ca,
Section D N°209 pour 1 ha 88 a 00 ca,
Section D N°816 pour 6 ha 11 a 90 ca,
Section D N°817 pour 81 ha 59 a 95,
Lot N°1 et les 60/81°
Lot N°2 et les 20/81°

Un immeuble sis à **BORMES LES MIMOSAS** (Var), cadastré :

- . Section D N° 180, lieudit Ste Marie, pour 42 ca,
- . Section D N° 182, lieudit Ste Marie, pour 28 a 30 ca.

Et ce, suite à un commandement valant saisie en date du 06/10/2021 demeuré infructueux.

EXPEDITION

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je, Patrick LAURE, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice, audienciers près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON, VAR, y demeurant 17 avenue Vauban, soussigné.

Certifie m'être transporté ce jour sur les communes du LAVANDOU et de BORMES LES MIMOSAS, Lieudit du Boudon, accompagné de Monsieur COTTURA, diagnostiqueurs, j'ai procédé au descriptif suivant :

DESCRIPTIF

Un immeuble sis au LAVANDOU (VAR) Lieudit du Boudon 9001-9509 Route du Dom, composé des biens ci-après cadastrés :

Section D N°199 pour 8 a 64 ca classé en zone agricole,
Section D N°200 pour 96 a 25 ca classée en zone agricole,
Section D N°201 pour 72 a 50 ca classée en zone agricole,
Section D N°202 pour 23 a 50 ca classée en zone agricole, avec deux maisons dont une ruine,
Section D N°203 pour 07 a 00 ca classée en zone agricole,
Section D N°204 pour 08 a 52 ca classée en zone agricole,
Section D N°205 pour 18 a 25 ca classée en zone agricole,
Section D N°206 pour 89 a 25 ca classée en zone agricole,
Section D N°207 pour 1 ha 30 a 00 ca classée en zone agricole,
Section D N°208 pour 48 a 25 ca classée en zone agricole,
Section D N°209 pour 1 ha 88 a 00 ca classée en zone agricole,
Section D N°816 pour 6 ha 11 a 90 ca classée en zone agricole sur laquelle est édifié un hangar d'une superficie de 290 m²,

Section D N°817 pour 81 ha 59 a 95

Lot N°1 et les 60/81°

Lot N°2 et les 20/81°

Ayant fait l'objet d'un état descriptif de division dressé par Maître CONDROYER, Notaire à COGOLIN (VAR) et Maître PARA, Notaire à ST TROPEZ (VAR) le 16/08/1978 publié le 18/08/1978 Volume 2866 n°15, parcelle sans constructions classée en zone naturelle, agricole et espace boisé classé.

L'accès aux parcelles se fait par un chemin donnant sur le 9509 Route du Dom.

Un immeuble sis sur la commune de BORMES LES MIMOSAS, Lieudit SAINTE MARIE, Route DU DOM :

Section DN 180 lieudit SAINTE MARIE pour 42 ca classée en zone naturelle – zone à risque modéré à fort.

Section DN 182 lieudit SAINTE MARIE pour 28 a 30 ca classée en zone naturelle – zone rouge.

Sur la commune du LAVANDOU Parcelle 202 :

Il existe une construction ancienne avec une extension récente hors d'eau.
(Photos 13 à 25)

Après renseignements auprès du service d'urbanisme de la mairie du LAVANDOU, un permis a été accordé le 25/02/2013 N° PC 083 070 12.H 0058 concernant la rénovation de l'existant.

L'aile droite du bâtiment est inaccessible, seule quatre pièces en mauvaises état ont pu être visitées. (Photos 21 à 25)

L'accès à l'étage, de l'extension est impossible car l'escalier est en cours de création. (Photos 19 à 20)

Sur cette même parcelle il y a aussi une construction en état de ruine dont l'accès est rendu impossible par la végétation et la toiture affaissée. (Photos 27 à 32)

Sur la parcelle 816 un hangar de 290 m² est exploité comme bergerie dont l'occupant n'as pu être identifié.

Couverture deux pans en plaques ondulées fibre ciment fixées sur structure métallique.

Murs avec aggro à l'état brute.

Sol naturel.

Le hangar est éclairé par des ouverture avec grillage sans menuiserie.

La porte d'accès en fer coulisse difficilement.

Le bâtiment est alimenté en électricité. (Photos 9 à 12)

En venant de TOULON les parcelles se situent sur la droite de la RD98 en direction de ST TROPEZ, face au domaine de SAINTE MARIE.

A l'appui de mes constatations, j'annexe 32 photographies ainsi que les plans et diagnostics.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de CONSTAT sous les plus expresses réserves de mon requérant pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : voir facture

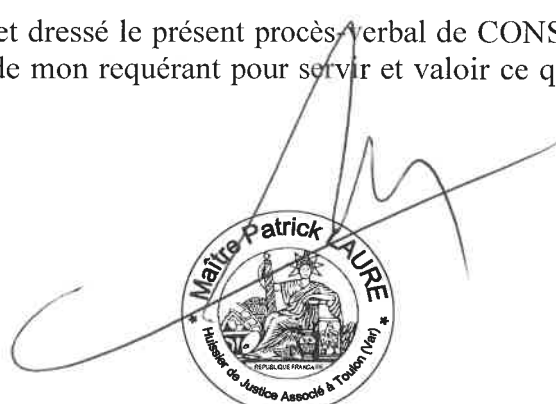






PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTO 4



PHOTO 5



PHOTO 6





PHOTO 7



PHOTO 8



PHOTO 9



PHOTO 10



PHOTO 11



PHOTO 12





PHOTO 13



PHOTO 14



PHOTO 15



PHOTO 16



PHOTO 17



PHOTO 18





PHOTO 19



PHOTO 20



PHOTO 21



PHOTO 22



PHOTO 23



PHOTO 24





PHOTO 25



PHOTO 26



PHOTO 27



PHOTO 28



PHOTO 29



PHOTO 30





PHOTO 31



PHOTO 32